

LE PORTFOLIO – FORMATION CLINIQUE EN PÉDICURIE-PODOLOGIE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION ET FINALITÉS DU PORTFOLIO

RAPPEL DU DISPOSITIF

LE RÔLE DE CHACUN

LE MÉTIER DE PÉDICURE-PODOLOGUE ET LES RÉFÉRENTIELS

LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

MAQUETTE SEMESTRIELLE DE FORMATION EN PÉDICURIE-PODOLOGIE

L'ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT

FICHE-TYPE DE BILAN DE LA FORMATION CLINIQUE (CLINIQUE DE L'INSTITUT)

FICHE-TYPE DE BILAN DE LA FORMATION CLINIQUE (STAGES HOSPITALIER ET EXTRAHOSPITALIER [HEH], CABINET LIBÉRAL)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DE 1 À 10

SYNTHÈSE SEMESTRIELLE DE LA FORMATION CLINIQUE

PRÉSENTATION ET FINALITÉS DU PORTFOLIO

Ce document est destiné au suivi du parcours de formation de l'étudiant et à la capitalisation des compétences acquises pour l'obtention du diplôme d'État de pédicure-podologue. Il fait le lien entre :

- les temps de formation théorique et pratique réalisés dans l'institut de formation ;
- les temps de formation clinique réalisés sur les lieux d'exercice des pédicures-podologues et dans la clinique de l'institut.

Les objectifs principaux de cet outil sont de :

- favoriser une analyse de la pratique de l'étudiant qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation ;
- permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de formation clinique de coordonner leurs interventions ;
- positionner ce que l'étudiant a appris au regard de ce qui sera exigé en termes de niveau en fin de formation.

Pour le tuteur de formation clinique et les formateurs, il est un outil de lisibilité et un guide.

Pour l'étudiant, il est un outil d'organisation et de mesure de la progression.

Cet outil contient les documents suivants à compléter :

- pour chaque période semestrielle de formation clinique à la clinique de l'institut :
 - une fiche-type de bilan de la formation clinique portant évaluation de l'acquisition des compétences en situation par l'étudiant ;
- pour chaque période de formation clinique en stage hospitalier, extrahospitalier et en cabinet libéral :
 - une fiche-type de bilan de la formation clinique portant évaluation de l'acquisition des compétences en situation par l'étudiant.

Ces fiches-types pourront être dupliquées autant que nécessaire pour chaque semestre. Elles s'appuient sur les éléments de traçabilité du parcours de l'étudiant.

Cet outil permet, à la fois :

- de réaliser une évaluation lors de chacun des temps de formation clinique ;
- de faire des bilans semestriels, avec le formateur responsable du suivi pédagogique à l'aide des fiches de synthèse ;
- d'effectuer un bilan de fin de formation avant passage devant le jury final.

Les fiches contenues dans ce portfolio permettront à l'étudiant d'apprécier ses acquis et sa progression et de fixer, en relation avec le tuteur de formation clinique et le formateur référent de suivi pédagogique, des objectifs d'amélioration ou d'apprentissages complémentaires. Ces fiches sont remplies avec le tuteur ou le formateur référent et font l'objet d'un entretien avec l'étudiant.

RAPPEL DU DISPOSITIF DE FORMATION

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier de pédicurie-podologue.

Ainsi pour valider chaque compétence du métier, l'étudiant doit avoir acquis :

1. Les unités d'enseignement théorique et pratique :

- savoirs contributifs ;
- savoirs professionnels ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle ;
- UE transversales (méthodes de travail) ;
- unité optionnelle.

2. L'enseignement clinique ou situationnel en formation clinique fait l'objet d'une traçabilité pour l'ensemble des six semestres.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances, de savoir-faire reliés à des situations professionnelles et la mobilisation de ces connaissances, de ces savoir-faire dans des situations de soins dans le domaine de la pédicurie-podologie. Il s'appuie sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Ainsi, il distingue :

- des temps de formation théorique et pratique réalisés dans les instituts de formation ; dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation virtuelle ou en référence à une situation concrète ;
- des temps de formation clinique réalisés sur les lieux d'exercice des pédicures-podologues et dans la clinique de l'institut ; dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation concrète.

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique clinique de la pédicurie-podologie auprès de patients. Il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent le stagiaire et par le formateur dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants.

Ainsi, les temps de formation clinique sont des moments de mobilisation, d'intégration et d'acquisition des connaissances, par la voie de l'observation, de la contribution aux soins et aux interventions dans le domaine de la pédicurie-podologie, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Le parcours de formation clinique comporte des temps qui seront d'observation et/ou d'intervention.

Le parcours de formation clinique des étudiants comporte :

- des temps, à la clinique de l'institut ;
- d'autres temps :
 - hospitalier ;
 - extrahospitalier ;
 - en cabinet libéral.

Il existe une complémentarité entre ces lieux de formation clinique. Le parcours de formation clinique de chaque étudiant comprend au minimum huit semaines en dehors de la clinique de l'institut. Sur ces huit semaines, au maximum deux semaines sont effectuées en cabinet libéral.

LE RÔLE DE CHACUN

Le rôle de l'étudiant

Prépare son stage en formulant des objectifs précis pour chaque temps de formation clinique, qu'il négocie avec le tuteur et qui sont validés par le formateur.

Développe des savoirs professionnels.

Construit progressivement ses compétences en interaction avec son tuteur et/ou le formateur référent.

S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique.

S'implique dans la résolution des situations.

Mesure et analyse sa progression.

Il est signataire de la convention.

Les responsables de l'encadrement

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil.

La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative du temps de formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. La direction de l'établissement d'accueil, personnalité morale est signataire de la convention.

Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention. Il désigne :

- le formateur référent de formation clinique de l'institut,
- le tuteur, sur proposition du formateur référent de formation clinique de l'institut, en lien avec le directeur de l'établissement.

Le tuteur est un pédicure-podologue. Dans le cadre d'objectifs pédagogiques spécifiques validés par l'institut de formation, un autre professionnel peut être désigné pour assurer cette fonction.

Le tuteur de formation clinique

Accueille et intègre l'étudiant :

- il apporte toutes les informations pratiques sur la structure d'accueil et informe sur le parcours à suivre par l'étudiant ;
- il présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration ;
- il permet à l'étudiant de se positionner dans la structure d'accueil.

Assure le suivi et la formation de l'étudiant :

- il organise les activités d'apprentissage de l'étudiant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences ;
- il assure l'accompagnement pédagogique ;
- il questionne, explique, montre, supervise et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie ;
- il informe sur les recommandations de bonnes pratiques et sur ce qui doit être amélioré ;
- il explique les risques : réglementation, sécurité.

Guide l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques par des entretiens réguliers.

Participe à l'évaluation des compétences acquises :

- il identifie les points forts et les points faibles ;
- il aide l'étudiant à s'autoévaluer ;
- il donne des objectifs de progression.

Communique avec le formateur référent de formation clinique afin de suivre le parcours de l'étudiant.

Régule les difficultés éventuelles.

Assure la coordination avec le responsable d'unité ou de service dans la structure d'accueil.

Le formateur référent de formation clinique de l'IFPP

Il est chargé du suivi de l'étudiant et il est identifié par ce dernier. Il effectue ses missions sous la responsabilité du directeur de l'institut.

Le formateur référent est en lien avec les structures d'accueil en ce qui concerne l'organisation générale de la formation clinique.

Il est également en liaison régulière avec le tuteur afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Il a accès aux structures d'accueil.

Il accompagne le tuteur dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, dont le portfolio.

Il est responsable de l'encadrement pédagogique de l'étudiant en assurant son accompagnement et en réalisant des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'étudiant.

Il coordonne et peut participer à l'évaluation des compétences acquises en identifiant les points forts et les lacunes, en aidant l'étudiant à s'autoévaluer, en identifiant la progression de l'étudiant et en lui fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio.

Il régule les difficultés éventuelles.

Le formateur référent de formation clinique de l'institut peut également exercer les fonctions de tuteur.

LE MÉTIER DE PÉDICURE-PODOLOGUE ET LES RÉFÉRENTIELS

La définition du métier

Le pédicure-podologue intervient sur les manifestations des affections cutanées, statiques et dynamiques du pied et leurs interactions avec l'appareil locomoteur, à partir d'un diagnostic qu'il a préalablement établi, dans le domaine de la pédicurie-podologie.

Le pédicure-podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes applicables au niveau du pied.

Il prescrit et applique des topiques et des pansements.

Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche.

Le champ d'intervention

Le pédicure-podologue exerce essentiellement en cabinet libéral, dans les réseaux ou dans des cabinets ou maisons de santé pluridisciplinaires. Il peut également être salarié dans un établissement de santé.

Le référentiel d'activités est constitué de sept activités

1. Accueil du patient, recueil de données et d'informations, examen clinique et diagnostic en pédicurie-podologie.
2. Soins et interventions en pédicurie-podologie.
3. Conseil, éducation, prévention et dépistage en pédicurie-podologie et en santé publique.
4. Coordination et organisation des activités, des soins et de la traçabilité.
5. Gestion des ressources.
6. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherches en pédicurie-podologie.
7. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

Le référentiel de compétences est constitué de dix compétences

1. Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie.
2. Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie.
3. Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie.

4. Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique.
 5. Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention.
 6. Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle.
 7. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
 8. Gérer une structure et ses ressources.
 9. Coopérer avec d'autres professionnels.
 10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.
- Pour obtenir son diplôme d'État de pédicure-podologue, il est nécessaire que les dix compétences aient été acquises sur les différents terrains de formation clinique.

LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

1. Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie

1. Analyser la demande, identifier les besoins et les attentes du patient.
2. Observer et évaluer les troubles cutanés, morfo statiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.
3. Identifier les niveaux d'autonomie de la personne en fonction des différents contextes, des liens de dépendance internes ou externes notamment.
4. Identifier les capacités de communication, les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne et/ou de l'entourage.
5. Identifier et évaluer les risques.
6. Choisir et utiliser les outils, tests, épreuves, échelles de mesures pour mener les évaluations, notamment les outils de dépistage de première intention.
7. Évaluer la douleur.
8. Analyser les habitudes de chaussage du patient.
9. Repérer les signes cliniques pouvant être en lien avec des affections d'ordre systémique nécessitant une intervention médicale.
10. Apprécier les situations nécessitant l'intervention d'autres professionnels pour des examens complémentaires.
11. Choisir, organiser, hiérarchiser et synthétiser les données recueillies.
12. Formuler un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie en prenant en compte les données de l'examen clinique et les résultats des différents examens complémentaires.

2. Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie

1. Élaborer et formaliser un projet thérapeutique en fonction du diagnostic, du consentement éclairé du patient et en tenant compte de l'état général du patient et de son environnement.
2. Déterminer les topiques et/ou les dispositifs médicaux appropriés.
3. Élaborer des objectifs et identifier les composantes de l'intervention à réaliser.
4. Identifier les critères d'évolution du projet thérapeutique en fonction de la pathologie et de son risque.
5. Adapter le projet en le mettant en lien avec la prise en charge multidisciplinaire du patient.
6. Évaluer les capacités du patient et identifier les soins qu'il peut réaliser lui-même.
7. Évaluer l'efficacité du projet thérapeutique et identifier les ajustements nécessaires.
8. Prévoir les mesures appropriées en situation complexe et/ou en situation d'urgence.

3. Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie

1. Organiser et adapter les conditions et les ressources nécessaires au bon déroulement de l'intervention.
2. Réaliser l'intervention en appliquant les recommandations pour la pratique clinique en vigueur, notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en intégrant les protocoles adéquats.

3. Mettre en œuvre, adapter et évaluer les activités thérapeutiques en fonction des affections à traiter.

4. Prescrire et appliquer des topiques et des dispositifs médicaux podologiques externes en fonction du diagnostic.

5. Identifier les risques liés au patient et à l'activité thérapeutique et mettre en œuvre les mesures préventives et/ou correctives adaptées, y compris en situation d'urgence.

6. Organiser les traçabilités des activités thérapeutiques réalisées et la matériovigilance.

7. Choisir les matériels et matériaux requis pour l'intervention.

8. Concevoir, fabriquer et adapter les dispositifs médicaux podologiques externes au pied du patient, à son chaussage et à son chaussant.

9. Informer le patient et son entourage sur les buts, la réalisation, le suivi, l'entretien, l'hygiène, l'usage et les effets indésirables des dispositifs médicaux podologiques externes.

10. Identifier le chaussage et le chaussant adaptés.

4. Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique

1. Évaluer les conséquences des principales affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie sur la santé du pied.

2. Repérer les besoins et les demandes des personnes en lien avec les problèmes de podologie et de santé publique.

3. Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention en podologie par des actions pédagogiques individuelles et collectives.

4. Informer et conseiller de façon individuelle ou collective des personnes sur le dépistage des troubles fonctionnels et des facteurs de risques en santé et leur prise en charge.

5. Concevoir et mettre en œuvre un projet d'éducation thérapeutique adapté à la pathologie, et notamment des actions permettant de diminuer le risque podologique spécifique de certaines affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie.

6. Sélectionner des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les personnes.

7. Évaluer les résultats et réajuster les actions éducatives.

5. Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention

1. Définir, établir et créer les conditions et les modalités de communication propices à l'intervention, en tenant compte du niveau de compréhension de la personne.

2. Accueillir et écouter une personne en prenant en compte sa demande et le contexte de la situation.

3. Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique.

4. Créer des temps d'échanges et d'analyse des situations pour informer le patient sur les actes diagnostiques et thérapeutiques et recueillir son adhésion et son consentement, notamment en cas de traitement douloureux prévisible.

5. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication et de leur profil psychologique.

6. Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle

1. Observer, formaliser et expliciter sa pratique professionnelle.

2. Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels.

3. Évaluer les interventions en pédicurie-podologie en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de qualité, d'ergonomie au regard des résultats de la recherche scientifique et de la satisfaction des bénéficiaires.

4. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution des sciences et des techniques, de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique.

5. Évaluer l'application des règles de traçabilité, d'hygiène et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation, élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux [DASRI]...) et identifier toute non-conformité.

6. Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique en établissant une progression dans les acquisitions et les apprentissages à mettre en place.

7. Évaluer la qualité, l'efficacité et l'innocuité des dispositifs médicaux podologiques externes et des activités thérapeutiques.

7. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

1. Questionner, traiter, analyser des données professionnelles et élaborer une problématique.
2. Conduire une recherche documentaire et bibliographique en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux.
3. Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa documentation professionnelle.
4. Repérer les résultats de la recherche permettant d'argumenter une pratique fondée sur les preuves.
5. Choisir des méthodes et des outils d'investigation, notamment des outils statistiques, et les mettre en œuvre.
6. Interpréter les résultats de l'investigation et les confronter aux connaissances existantes.
7. Élaborer et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et écrite.
8. Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations en pédicurie-podologie à partir de la recherche documentaire.

8. Gérer une structure et ses ressources

1. Élaborer et gérer un budget dans le cadre d'une structure.
2. Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable.
3. Évaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène/sécurité/accessibilité et identifier les mesures à prendre.
4. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique.
5. Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités.
6. Organiser la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables en recherchant notamment des informations sur les évolutions des matériels.
7. Organiser la désinfection des locaux et des matériels et la stérilisation de l'instrumentation.
8. Organiser les circuits de déchets.
9. Organiser son planning, les rendez-vous et la répartition des activités.
10. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...)
11. Gérer le personnel du cabinet en appliquant les règles de gestion administrative.

9. Coopérer avec d'autres professionnels

1. Identifier les acteurs de la prise en charge en vue de transmettre les informations pertinentes.
2. Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité.
3. Sélectionner, hiérarchiser et communiquer les éléments de sa pratique professionnelle à différentes catégories d'interlocuteurs au travers des outils de transmission.
4. Coopérer, dans le cadre de la coordination des activités et des soins auprès de la personne, avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile en fonction des domaines de compétences.
5. Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences.
6. Travailler en réseau et coordonner les actions ou les soins avec les aidants, l'équipe médicale et paramédicale, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif pour conduire des projets d'intervention pertinents.
7. Établir une coopération interprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

1. Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins.
2. Animer des séances de formation et d'information autour de la prise en charge des personnes en podologie.
3. Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants.
4. Repérer les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation.
5. Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
6. Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et aux autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique.
7. Communiquer en public, exprimer un point de vue, confronter, argumenter, étayer son discours et construire un abstract.
8. Communiquer en langue anglaise dans des échanges professionnels nationaux et internationaux.

MAQUETTE SEMESTRIELLE DE FORMATION EN PÉDICURIE-PODOLOGIE

ANNÉE 1 – SEMESTRE 1	ECTS
UE 1 - SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET BIOLOGIQUES	
UE 1.1 S1 – Physique et biomécanique fondamentales appliquées	1
UE 1.2 S1 – Biologie fondamentale	1
UE 1.3 S1 – Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur	2
UE 1.10 S1 – Anatomie, physiologie et pathologies du système tégumentaire	2
UE 1.13 S1 – Anatomie, physiologie et pathologies du système endocrinien	2
UE 1.17 S1 – Infectiologie et hygiène	1
UE 2 - SCIENCES HUMAINES, SOCIALES, DROIT ET GESTION	
UE 2.6 S1 – Éthique, déontologie et introduction à la législation professionnelle	1
UE 3 - SCIENCES ET FONDEMENTS DE LA PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 3.1 S1 – Modèles et fondements de la pédicurie-podologie	1
UE 3.5 S1 – Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie	1
UE 4 - PRATIQUES CLINIQUES ET THÉRAPEUTIQUES EN PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 4.2 S1 – Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie	3
UE 4.5 S1 – Le soin instrumental et physique en pédicurie-podologie	2
UE 4.6 S1 – Introduction à la fabrication des orthèses plantaires	1
UE 5 – MÉTHODES ET OUTILS DE TRAVAIL	
UE 5.2 S1 – Technologies de l'information et de la communication	1
UE 5.5 – Anglais professionnel	2
UE 6 – INTÉGRATION DES SAVOIRS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PÉDICURIE-PODOLOGUE	
UE 6.1 S1 – Mise en œuvre des activités thérapeutiques (C3)	5
FORMATION CLINIQUE	4

ANNÉE 1 – SEMESTRE 2	ECTS
UE 1 - SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET BIOLOGIQUES	
UE 1.4 S2 – Anatomie, physiologie et cinésiologie du système locomoteur	2
UE 1.6 S2 – Anatomie et physiologie du système neuromusculaire	2
UE 1.15 S2 – Pharmacologie et thérapeutiques 1	1
UE 2 - SCIENCES HUMAINES, SOCIALES, DROIT ET GESTION	
UE 2.1 S2 – Psychologie	1
UE 3 - SCIENCES ET FONDEMENTS DE LA PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 3.2 S2 – Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie de diagnostic en pédicurie-podologie	3
UE 3.3 S2 – Méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie	3
UE 4 - PRATIQUES CLINIQUES ET THÉRAPEUTIQUES EN PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 4.3 S2 – Les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie	3
UE 4.7 S2 – Techniques de fabrication des orthèses plantaires	2
UE 4.11 S2 – Traitement par pansements et contentions	2
UE 5 - MÉTHODES ET OUTILS DE TRAVAIL	
UE 5.5 – Anglais professionnel	1
UE 6 – INTÉGRATION DES SAVOIRS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PÉDICURIE-PODOLOGUE	
UE 6.2 S2 – Évaluation de situation (C1)	5
FORMATION CLINIQUE	5

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

ANNÉE 2 – SEMESTRE 3	ECTS
UE 1 – SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET BIOLOGIQUES	
UE 1.5 S3 – Anatomie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur	2
UE 1.7 S3 – Pathologies du système locomoteur	2
UE 1.16 S3 – Pharmacologie et thérapeutiques 2	1
UE 3 – SCIENCES ET FONDEMENTS DE LA PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 3.4 S3 – Concepts et modèles du diagnostic en pédicurie-podologue	3
UE 3.6 S3 – Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie	1
UE 3.7 S3 – Projet et stratégie thérapeutiques en pédicurie-podologie	2
UE 4 – PRATIQUES CLINIQUES ET THÉRAPEUTIQUES EN PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 4.1 S3 – Explorations fonctionnelles – Techniques de laboratoire-imagerie	3
UE 4.4 S3 – Les étapes et protocoles de l'examen clinique	3
UE 5 – MÉTHODES ET OUTILS DE TRAVAIL	
UE 5.5 – Anglais professionnel	1
UE 6 – INTÉGRATION DES SAVOIRS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PÉDICURE-PODOLOGUE	
UI 6.3 S3 – Mise en œuvre des activités thérapeutiques (C2)	5
FORMATION CLINIQUE	7

ANNÉE 2 – SEMESTRE 4	ECTS
UE 1 – SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET BIOLOGIQUES	
UE 1.8 S4 – Pathologies du système locomoteur	2
UE 1.11 S4 – Anatomie, physiologie et pathologies du système cardio-vasculaire et respiratoire	2
UE 1.12 S4 – Pathologies du système neuro-musculaire	2
UE 2 – SCIENCES HUMAINES, SOCIALES, DROIT ET GESTION	
UE 2.4 S4 – Pédagogie	1
UE 3 – SCIENCES ET FONDEMENTS DE LA PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 3.8 S4 – La prescription en pédicurie-podologie	2
UE 4 – PRATIQUES CLINIQUES ET THÉRAPEUTIQUES EN PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 4.8 S4 – Techniques de fabrication des orthèses plantaires	2
UE 4.9 S4 – Le soin par orthèse plantaire: conception réalisation et évaluation	2
UE 4.10 S4 – Le soin orthétique: orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales	2
UE 5 – MÉTHODES ET OUTILS DE TRAVAIL	
UE 5.3 S4 – Initiation à la démarche de recherche - niveau 1	2
UE 5.5 – Anglais professionnel	1
UE 6 – INTÉGRATION DES SAVOIRS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PÉDICURE-PODOLOGUE	
UI 6.4 S4 – Information, formation, conseil, éducation, prévention et conduite de relation (C 4 – C 5 – C 10)	5
FORMATION CLINIQUE	7

ANNÉE 3 – SEMESTRE 5	ECTS
UE 1 – SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET BIOLOGIQUES	
UE 1.9 S5 – Pathologies du système locomoteur	1
UE 1.14 S5 – Vieillesse et impact sur l'ensemble des systèmes	2
UE 2 – SCIENCES HUMAINES, SOCIALES, DROIT ET GESTION	
UE 2.5 S5 – Santé publique, économie de la santé	2
UE 2.7 S5 – Législation professionnelle, sociale et droit du travail	2
UE 2.8 S5 – Gestion professionnelle	2
UE 4 – PRATIQUES CLINIQUES ET THÉRAPEUTIQUES EN PÉDICURIE-PODOLOGIE	
UE 4.12 S5 – Calcéologie	1

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

UE 4.13 S5 – Éducation à la santé, prévention, éducation thérapeutique	2
UE 4.14 S5 – Formation aux gestes et soins d'urgence niveaux 1 et 2	1
UE 5 – MÉTHODES ET OUTILS DE TRAVAIL	
UE 5.4 S5 – Initiation à la démarche de recherche-niveau 2	3
UE 5.5 – Anglais professionnel	1
UE 6 – INTÉGRATION DES SAVOIRS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PÉDICURE-PODOLOGUE	
UI 6.5 S5 – Gestion des ressources et coopération avec les autres professionnels (C 8 – C 9)	5
FORMATION CLINIQUE	8

ANNÉE 3 – SEMESTRE 6	ECTS
UE 2 – SCIENCES HUMAINES, SOCIALES, DROIT ET GESTION	
UE 2.2 S6 – Psychologie	1
UE 2.3 S6 Sociologie, anthropologie, ethnologie	1
UE 5 – MÉTHODES ET OUTILS DE TRAVAIL	
UE 5.1 S6 – Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de la traçabilité	2
UE 5.5 – Anglais professionnel	2
UE 6 – INTÉGRATION DES SAVOIRS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PÉDICURE-PODOLOGUE	
UI 6.6 S6 – Évaluation de la pratique professionnelle et recherche (C 6 – C 7)	12
UE 6.7 S6 – Unité optionnelle (C 6)	4
FORMATION CLINIQUE	8

L'ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT

Le portfolio qui accompagne l'étudiant tout au long de sa formation clinique contient :

Pour chaque compétence (de C1 à C10), une fiche unique d'évaluation sur laquelle est notée, au fur et à mesure de la formation clinique, le niveau atteint par l'étudiant en fonction de l'avancée de son cursus.

Pour chaque temps de formation clinique, une fiche précise :

- les objectifs ;
- le bilan global ;
- l'analyse réflexive de sa pratique professionnelle.

Les situations peuvent être complexifiées au fur et à mesure du niveau d'acquisition.

Les critères d'évaluation des compétences

Pour tous les lieux de formation clinique, les compétences sont évaluées de manière globale, sans détailler les éléments qui les constituent. Cependant, il est rappelé qu'une compétence est considérée comme acquise, dès lors que l'ensemble des critères qui la compose est atteint.

Pour chaque compétence, 3 niveaux en lien avec le référentiel sont proposés ; ils peuvent aider à repérer les attendus à chaque étape de la formation.

Chaque compétence pourra être évaluée « acquise » à un moment donné du parcours (en fonction des attentes du niveau de formation) et « non acquise » lors d'une autre période et inversement (le contexte a changé, l'étudiant a évolué dans son parcours...).

La compétence peut être :

- non pratiquée = non identifiable ou non pratiquée au sein de la situation travaillée par l'étudiant ;
- non acquise = la situation a permis le travail de la compétence, mais l'étudiant n'a pas exploité ses connaissances, ses aptitudes, ni développé une attitude appropriée ;
- acquise = la situation de formation clinique a permis le travail de la compétence et les résultats obtenus attestent de sa mise en œuvre efficace ;
- maîtrisée = la situation complexe de formation clinique a permis le travail de la compétence et les résultats obtenus attestent de sa mise en œuvre de manière maîtrisée.

L'évaluation de la compétence est notée par une « X » dans la case correspondante de la grille « évaluation de mise en œuvre de la compétence en situation ».